



Documents exigés

- La liste des équipements à renseigner dans le formulaire en ligne sur le site web APII
- Copie scannée de la Pièce d'Identité à insérer dans l'interface web APII (* champ obligatoire) :
 - Pour les Tunisiens : Carte d'Identité Nationale du promoteur
 - Pour les Etrangers : Copie de la première et la dernière page du passeport
 - Pour les entreprises : Copie de la carte d'identité fiscale
- Copie scannée de la réservation de la raison sociale/nom commercial pour les formes juridiques (SARL/SUARL/SA) à scanner et à insérer dans l'interface web APII (Exigée pour une entreprise individuelle quand elle possède un nom commercial).

Documents en sus selon le cas

- **Pour les activités soumises à autorisation préalable** : selon Décret gouvernemental n° 2018-417 du 11 mai 2018 relatif à la publication de la liste exclusive des activités économiques soumises à autorisation et de la liste des autorisations administratives requises pour la réalisation de projets, les dispositions y afférentes et leur simplification.
 - Autorisation préalable ;
 - Ou
 - Accord de principe ou récépissé de dépôt de cahier des charges auprès de l'administration dont relève l'activité.
- **Pour les professions libérales réglementées**
 - Une copie de l'inscription au conseil de l'ordre de la profession.